



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
BEUIL
Alpes-Maritimes

Le vendredi seize avril deux mille vingt et un, à 17 heures 45 à la Salle des Fêtes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 12.04.2021

Etai~~ent~~ent présents : M. Roland GIRAUD, Maire, M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Noël MAGALON, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal.

Absents : M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale

Représentés : M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Alexandre GEFFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 16/04/2021, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 16/04/2021

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°03.2021

**06/ RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE AU CREDIT AGRICOLE
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour améliorer le fonds de roulement de la commune, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie.

Le Crédit Agricole a fait la proposition suivante :

Plafond : 150 000 €

Plafond renouvelé à hauteur de : 150 000 €

Durée : 12 mois à compter de la mise en place du plafond

Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné flooré à 0%+ marge à 0.60 % - *Les intérêts du mois en cours sont facturés au taux Euribor 3 mois moyenné du mois précédent flooré à 0 %+ marge*

→ *Dernier Euribor 3 mois moyenné connu (février 2021) = -0.540 %, soit un taux facturé de 0.60 % pour une utilisation de la ligne de trésorerie au mois de mars 2021.*

Base de calcul des intérêts : 365 jours

Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation.

Commission de confirmation : 0.20% du plafond soit 300 €

Déblocage des fonds : au gré des besoins de trésorerie dans la limite du plafond autorisé

Montant minimum d'un tirage : 20 000 €

Modalité de mise à disposition des fonds :

→ Mise à disposition par virement télégraphique gratuit (dit VGM) à partir de 20 000 €, sur simple réception d'un courrier ou d'une télécopie

Transmission de la demande un jour ouvré, avant 9h00 pour une mise à disposition des fonds le jour

même avec la date de valeur du jour.

M. LE PREFET

006-210600169-20210416-2021_03_06-DE
Regu le 22/04/2021

Facturation de 10 € par tirage si le montant du VGM est inférieur à 20 000 €

Remboursement anticipé : possible à tout moment sans pénalité avec reconstitution du plafond

Parts sociales : NEANT

Commission de non utilisation : offerte

Frais de dossier : offerts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de renouveler la ligne de trésorerie de 150 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,
- Décide d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées au fonds de roulement de la Commune,
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire

**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes**



AR PREFECTURE

006-210600169-20210416-2021_03_06-DE
Reçu le 22/04/2021